

**ASSEMBLEE DE CORSE**

---

**DELIBERATION N° 96/126 AC DE L'ASSEMBLEE DE CORSE  
RELATIVE A L'OUVERTURE D'UN CENTRE D'EXAMEN A AJACCIO  
POUR LE FUTUR CONCOURS DE L'INSEE EN 1997**

---

**SEANCE DU 20 DECEMBRE 1996**

L'An mil neuf cent quatre vingt seize, et le vingt décembre, l'Assemblée de Corse, régulièrement convoquée s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Jean-Paul de ROCCA SERRA.

**ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM.**

François ALFONSI, Nicolas ALFONSI, Pascal ARRIGHI, Vincent AVOGARI DE GENTILI, Jean-Marc BALESI, Marie-Josée BELLAGAMBA, Dominique BUCCHINI, Joseph-Antoine CHIARELLI, Jean-Charles COLONNA, Jules-Laurent FERRANDI, Jacques FIESCHI, Sauveur GANDOLFI-SCHEIT, Jean JALPI, Norbert LAREDO, Paul-Antoine LUCIANI, Pierre-Jean LUCIANI, Toussaint LUCIANI, Antoine-Louis LUISI, Michel MORETTI, François MOSCONI, Pierre POGGIOLI, Paul QUASTANA, Simon-Jean RAFFALLI, Jean-Paul de ROCCA SERRA, Paul SCARBONCHI, Jean-François STEFANI, Alphonse TAMBURINI, Marie-Jeanne VIDAILLET-PERETTI.

**ETAIENT ABSENTS ET AVAIENT DONNE POUVOIR :**

M. Edouard CUTTOLI à M. Jean JALPI  
M. Antoine GAMBINI à Mme Marie-Jeanne VIDAILLET-PERETTI  
M. Ours-Ange-Pierre GRIMALDI à M. Jean-Paul de ROCCA SERRA  
M. Pierre-Timothée à M. Simon-Jean RAFFALLI  
M. Michel VALENTINI à M. François MOSCONI

**REÇU LE**

**14 JAN 1997**

**PREFECTURE DE CORSE**

**ETAIENT ABSENTS : Mme et MM.**

Jean-Louis ALBERTINI, Henri ANTONA, Eugène BERTUCCI, Dominique BIANCHI, Jean BIANCUCCI, Pierre-Jean CASTA Pierre-Philippe

CECCALDI, Paul COMBETTE, Alexandre GABRIELLI, Jean-Baptiste LANTIERI, Félix LUCIANI, Marie-Paule MANCINI-NERI, Jules-Paul NATALI, Paul PERFETTINI, Paul-Donat POLI, Joseph SISTI, Jean-Guy TALAMONI.

## L'ASSEMBLEE DE CORSE

- VU** la loi n° 82/213 du 2 Mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,
- VU** la loi n° 83/663 du 22 Juillet 1983 complétant la loi n° 83/8 du 7 Janvier 1983 relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'Etat,
- VU** la loi n° 86/16 du 6 Janvier 1986 relative à l'organisation des régions et portant modification des dispositions relatives au fonctionnement des conseils généraux,
- VU** la loi n° 86/972 du 19 Août 1986 portant dispositions diverses relatives aux collectivités locales,
- VU** la loi n° 91/428 du 13 Mai 1991 portant statut de la Collectivité Territoriale de Corse,
- VU** le projet de délibération proposé par le Président de l'Assemblée de Corse,

### APRES EN AVOIR DELIBERE

**REÇU LE**

#### ARTICLE PREMIER :

**14 JAN 1997**

**OBSERVANT** que de nombreux organismes préfèrent désormais des centres d'examen décentralisés pour ne pas pénaliser les candidats non parisiens,

**CONSIDERANT** que l'INSEE a procédé de la sorte jusqu'en 1990, et que les récents concours relevant du Ministère des Finances ont pu être passés à AJACCIO,

**CONSIDERANT** qu'en cas de concours centralisé dans son déroulement, les candidats corses sont systématiquement les plus désavantagés avec des frais de voyage et de séjour démesurés qui découragent de fait les candidats qui ne peuvent y faire face,

**CONSTATANT** que le futur concours de l'INSEE en mars 1997 est exclusivement organisé dans des centres du continent,

**DEMANDE** que l'administration des finances revienne sur cette décision en ouvrant un centre à AJACCIO pour ce futur concours,

**SOUHAITE** que l'administration veille à généraliser cette pratique de centres d'examen décentralisés, en donnant la priorité à la Corse qui est la plus éloignée et donc la plus pénalisée.

**ARTICLE 2 :**

La présente délibération qui pourra être diffusée partout où besoin sera, fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Collectivité Territoriale de Corse.

AJACCIO, le 20 Décembre 1996

Pour copie certifiée conforme à l'original,  
Pour le Président de l'Assemblée de Corse  
et par délégation,  
L'Administrateur Général des Assemblées

  
José COLOMBANI

Le Président de l'Assemblée de Corse,



Dr Jean-Paul de ROCCA SERRA

REÇU LE

14 JAN 1997

PREFECTURE DE CORSE